

Hautes-Alpes

Autisme : à Gap, une plateforme pour les petits a ouvert

Une plateforme de coordination et d'orientation dans les Hautes-Alpes pour les enfants de moins de 7 ans a ouvert vendredi 1er octobre à Gap. Son but : être une ressource pour les parents et les professionnels.

Par **Le Dauphiné Libéré** - Hier à 18:22 | mis à jour hier à 18:22 - Temps de lecture : 2 min



La plateforme s'adresse aux enfants de moins de 7 ans ayant un retard inhabituel de développement. Photo d'illustration Le DL /A.B.

Accompagner les enfants jusqu'à 6 ans et 11 mois ayant un écart inhabituel de développement par rapport aux enfants du même âge : c'est le but de la plateforme de coordination et d'orientation qui a ouvert vendredi 1er octobre à Gap. Le déploiement de ces plateformes – une par département – est l'un des objectifs que s'est fixé le gouvernement dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.

L'Agence régionale de santé (ARS) a missionné le centre d'action médico social précoce (CAMSP) de Gap pour ouvrir ce service dans les Hautes-Alpes. Géré par l'association des PEP (pupilles de l'enseignement public) des Alpes du Sud, il est ouvert depuis 33 ans, avec comme objectifs le dépistage, les soins en ambulatoire et la rééducation des enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des troubles du neuro-développement, des déficits sensoriels ou moteurs en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu ordinaire.

En amont d'un diagnostic

Sur l'ensemble du territoire, la plateforme doit permettre aux enfants qui présentent une suspicion de troubles du neuro-développement d'être repérés par un médecin de première ligne. "Il les adressera ensuite auprès de la plateforme. Le médecin de la plateforme, en collaboration avec le coordonnateur, assure l'orientation des demandes soit vers un service médico-social, soit vers des thérapeutes libéraux (psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues) pour des bilans et une prise en charge rapide en amont d'un diagnostic", explique l'association.

Les thérapeutes libéraux s'engageant à travailler avec la plateforme sont rémunérés dans le cadre du forfait d'intervention précoce par la CPAM. Les parents n'auront pas de frais à avancer. "Le suivi de l'enfant se fera pour un an, renouvelable sous certaines conditions. Pendant la prise en charge, le médecin traitant reste le coordonnateur du projet de soin et des réunions de synthèse sont réalisées avec les différents partenaires mobilisés autour de l'enfant. Un accompagnement précoce sur une courte période peut parfois suffire à un enfant pour surmonter ses difficultés", précise encore l'association.

